

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 513 813	2 150 219	363 594	455 704
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	97 227	-	97 227	202 229
	2 611 040	2 150 219	460 821	657 933
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 970 457	1 251 721	718 736	518 265
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	3 464 318	2 806 522	657 796	799 169
	5 434 776	4 058 243	1 376 532	1 317 434
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	77 852	723 508	739 535
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 257 409		11 257 409	11 257 409
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	23 198 097	2 139 757	21 058 340	16 293 715
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	298 256 786		298 256 786	275 774 326
AC334 Autres prêts	204 947		204 947	350 543
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	133 450 000		133 450 000	121 000 000
AC336 Autres dépôts	-		-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	595 308		595 308	573 095
	467 763 906	2 217 609	465 546 297	425 988 622
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 754 529		3 754 529	3 619 328
AC520 Provisions d'assurance vie	455 089		455 089	482 948
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 069 791		1 069 791	843 868
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	18 545 313		18 545 313	17 485 453
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	445 159		445 159	421 664
	24 269 881	-	24 269 881	22 853 261
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 180 059		1 180 059	1 118 475
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	19 211 174	9 003 529	10 207 645	12 051 199
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	3 035 070	898 493	2 136 577	1 653 239
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 292 934	979 328	3 313 606	6 845 157
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	65 848		65 848	-
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 478 486		3 478 486	638 649
AC633 Débiteurs divers				
	31 263 571	10 881 350	20 382 221	22 306 718
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 462 131		9 462 131	7 932 839
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 022 496		2 022 496	2 009 218
AC722 Autres charges a repartir	712 876		712 876	662 742
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 466 844		6 466 844	4 519 014
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation				
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	18 664 346	-	18 664 346	15 123 813
TOTAL ACTIFS	550 007 521	19 307 421	530 700 099	488 247 782

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2020	31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	24 238 263	18 996 840
CP5 Résultats reportés	756 013	44 661
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 994 276	41 041 501
CP6 Résultat de l'exercice	16 163 013	11 603 673
Total capitaux propres avant affectation	63 157 289	52 645 174
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	69 047 810	70 856 233
	69 047 810	70 856 233
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	22 394 023	21 376 200
PA320 Provision pour assurance vie	240 895 456	216 273 922
PA330 Provision pour sinistres (vie)	15 391 348	12 846 766
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	83 011 653	82 316 803
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	1 505 404	841 339
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 230 045	1 256 413
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	-	110 548
	364 427 930	335 021 991
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	17 290 517	16 956 059
	17 290 517	16 956 059
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 055 623	3 421 651
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	5 690 929	4 223 093
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	468 043	446 315
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	4 090 805	2 414 744
PA634 Créditeurs divers	1 289 937	1 100 776
PA64 Ressources spéciales		
	15 595 337	11 606 578
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	681 216	661 748
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	681 216	661 748
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	530 700 099	488 247 782

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2020	Cessions et rétrocession 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2019
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	65 860 915	-17 094 383	48 766 533	44 774 523
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 017 824	135 202	-882 622	-448 099
	64 843 092	-16 959 181	47 883 910	44 326 424
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	7 659 381		7 659 381	7 658 875
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	149 346		149 346	359 080
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-36 494 047	3 327 779	-33 166 268	-30 863 911
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-694 850	1 059 859	365 009	210 070
	-37 188 897	4 387 639	-32 801 259	-30 653 842
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	110 548		110 548	83 108
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfiques et ristournes</u>	26 367	23 495	49 863	3 590
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-12 225 348		-12 225 348	-12 525 161
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	13 278	-19 468	-6 191	-149 715
CHNV43 Frais d'administration	-6 483 193		-6 483 193	-8 135 055
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		3 270 902	3 270 902	3 080 346
	-18 695 264	3 251 433	-15 443 831	-17 729 584
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-402 849	-402 849	-358 892
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	16 904 573	-9 699 463	7 205 110	3 688 758

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2020	Cessions et rétrocession 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2019
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	61 885 823	-2 999 289	58 886 534	58 680 233
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	19 090 681		19 090 681	18 695 549
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	19 090 681	0	19 090 681	18 695 549
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-31 475 898	634 092	-30 841 806	-29 619 186
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 544 581	225 923	-2 318 658	-3 259 822
	sous total 3	-34 020 479	860 015	-33 160 464	-32 879 007
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-24 621 535	-27 859	-24 649 394	-23 589 282
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-664 065	1 795 374	1 131 309	1 210 915
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-7 203 556		-7 203 556	-5 528 716
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	-2 340
CHV43	Frais d'administration	-1 538 324		-1 538 324	-979 264
CHV44	Commission recues des réassureurs		150 501	150 501	273 826
	sous total 5	-8 741 880	150 501	-8 591 379	-6 236 494
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CHV9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-436 290	-28 370	-464 660	-2 787 434
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	436 290	-28 370	-464 660	-2 787 434
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	12 492 254	-249 628	12 242 626	13 094 481

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)

		31/12/2020	31/12/2019
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	7 205 110	3 688 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 242 626	13 094 481
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	11 070 746	10 650 427
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	11 070 746	10 650 427
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-381 324	-1 789 863
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-7 659 381	-7 658 875
PRNT2	Autres produits non techniques	87 308	612 448
CHNT3	Autres charges non techniques	-3 053 615	-866 352
	Résultat provenant des activités ordinaires	19 511 470	17 731 024
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 647 719	-5 643 613
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-2 647 719	-5 643 613
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	16 863 751	12 087 411
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-700 738	483 738
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	16 163 013	11 603 673

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	130 291 512	125 445 137
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 63 824 744	- 64 944 827
- Encaissement des primes reçues acceptations	937 380	840 115
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 50 756	- 107 162
- Commissions versées sur les acceptations	- 128 888	- 238 186
- Décaissements des primes pour les cessions	- 16 014 071	- 19 684 857
- Encaissement des sinistres pour les cessions	7 382 966	12 882 231
- Commissions recues sur les Cessions	2 951 106	3 837 065
- Commissions versées aux intermédiaires	- 6 486 290	- 5 999 759
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 18 483 837	- 21 747 394
- Variation des dépôts auprès des cédantes	1 390 497	877 929
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés a l'acquisition des placements financiers	- 1 397 265 172	- 1 387 633 273
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	1 356 684 911	1 350 881 280
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 12 749 942	- 12 110 920
- Produits financiers reçus	26 409 640	28 251 990
- Impôt sur les bénéfices payés	- 6 934 478	- 6 228 780
Autres mouvements	807 984	891 064
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 917 818	5 211 653
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 5 298 788	- 3 919 980
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 5 298 788	- 3 919 980
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	49 312	42 649
<u>Variation de trésorerie</u>	- 331 658	1 334 323
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	4 690 574	3 356 251
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	4 358 915	4 690 574

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2020

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le premier trimestre 2020 a vu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés financiers.

Le ralentissement de l'activité économique qui s'en est suivi, suite à des périodes de confinement et de couvre-feu, a eu un impact sur l'activité des compagnies d'assurance. Ce ralentissement a impacté négativement l'activité commerciale Non Vie d'Assurances BIAT, surtout pendant la période de confinement pendant laquelle les agences d'assurance n'ont pas été autorisées à ouvrir au public, mais les conséquences de la crise économique ont été également ressenties après le confinement, surtout auprès de la clientèle opérant dans le secteur touristique (hôtels, agences de voyage ou de location de voiture, ...) ou ayant des activités fortement liées à des opérations d'importation et d'exportation.

Cependant, au niveau de la sinistralité, Assurances BIAT n'a pas connu de sinistres pics en 2020, et le ralentissement de l'activité économique a plutôt eu des impacts positifs sur la sinistralité observée, notamment au niveau de la fréquence des sinistres automobile.

Grâce à sa politique de souscription prudente, à la politique de surveillance de portefeuille mise en place depuis quelques années, et à l'évolution de son chiffre d'affaires non vie de près de 10%, le résultat technique non vie d'Assurances BIAT confirme sa nette amélioration en 2020.

Quant à l'activité Vie, basée essentiellement sur l'activité de bancassurance, l'année 2020 a vu une reprise de l'activité prévoyance qui avait connu une baisse en 2019 suite au ralentissement de l'activité d'octroi de crédits. L'impact de la crise a cependant été ressenti au niveau de la collecte d'épargne, qui a baissé par rapport à l'année 2019, mais le taux de sortie s'améliore et le niveau de l'épargne constituée continue à évoluer positivement.

- Lancement du projet de mise en place des normes IFRS : Assurances BIAT a bien avancé sur le projet grâce à la contribution active de ses équipes et avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé.
- Lancement d'un projet de digitalisation : Assurances BIAT a défini sa stratégie digitale et établi sa feuille de route pour offrir des services et des parcours optimisés à ses clients.
- Lancement d'un projet d'adaptation de l'organisation d'assurances BIAT pour tenir compte des nouvelles transformations stratégiques, cette mission a donné lieu à un nouvel organigramme et une nouvelle organisation.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,

- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

- **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2020 un montant net de 460 821 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Amortissements			Valeur nette 2020	
				Valeur Brute au 31/12/2020	01/01/20	Dotations 2020		31/12/20
Logiciels	2 373 810		140 003	2 513 813	1 918 106	-232 113	2 150 219	363 594
Logiciels En Cours	202 229	35 001	- 140 003	97 227		0		97 227
Total	2 576 039	35 001	0	2 611 040	1 918 106	-232 113	2 150 219	460 821

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2020 un montant net de 1 376 532 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissements			Valeur nette 2020
					01/01/20	Dotations 2020	31/12/20	
AAI	1 594 399	376 058		1 970 457	1 076 134	-175 587	1 251 721	718 736
M. TRANSPORT	262 430	0		262 430	170 924	-46 758	217 682	44 748
M.INFORMATIQUE	1 930 691	193 529		2 124 220	1 477 502	-292 193	1 769 695	354 525
M M B	961 630	116 038		1 077 668	707 157	-111 988	819 145	258 523
Total	4 749 151	685 625	0	5 434 776	3 431 717	-626 526	4 058 243	1 376 532

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2020 un montant net de 465 546 297 DT contre un montant de 425 988 622 DT au 31/12/2019 soit une augmentation de 39 557 675 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Placement immobiliers	12 058 769	12 058 769
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	23 198 097	18 392 773

Obligations et autres titres à revenu fixe	298 256 786	275 774 326
Autres prêts	204 947	350 543
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	133 450 000	121 000 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	595 308	573 095
Provisions pour dépréciation des Placements	-2 217 609	-2 160 884
Total	465 546 297	425 988 622

(*) NB : le solde du poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers englobe des pensions livrées avec la BIAT pour un montant total de 69 047 810 DT et détaillées comme suit :

- Le 15/12/2020 , Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes 290 et 300 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 16 680 bons ligne Octobre 2026 (taux 5.30%) , 880 bons ligne Octobre 2023 (taux 5.30%), 1 100 bons ligne Novembre 2030 (taux 5.30%), 1 080 bons ligne Novembre 2021 (taux 5.30%), 4 240 bons ligne Octobre 2023 (taux 5.30%) et 4 080 bons ligne Novembre 2021 (taux 5.30%) prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (29.7MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 21/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 70, 150 et 200 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (10.7MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 24/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 90, 160 et 200 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (5.8MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 25/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 70, 110 et 200 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (10.1MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 28/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 60, 150 et 170 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (3.4MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 30/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour une période de 120 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 3 777 bons ligne Mai 2022 (taux 5.30%) et 5180 bons ligne Mai 2022 (taux 5.30%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (9.3MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2020 un montant net de 24 269 881 DT contre 22 853 261 DT au 31/12/2019 soit une augmentation de 1 416 621 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Provisions pour primes non acquises	3 754 529	3 619 328	135 202
- Provisions d'assurances vie	455 089	482 948	-27 859
- Provisions pour sinistres vie	1 069 791	843 868	225 923
- Provisions pour sinistres non vie	18 990 472	17 907 117	1 083 355
<u>Total</u>	<u>24 269 881</u>	<u>22 853 261</u>	<u>1 416 621</u>

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2020 un montant net des provisions de 20 382 221 DT contre 22 306 718 DT au 31/12/2019 soit une diminution de 1 924 497 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Primes acquises non émises Construction	0	0	0
- Primes acquises non émises Transports	10 244	0	10 244
Primes acquises non émises Incendie	234	3 912	-3 678
- Primes acquises non émises Risques Divers	20 514	46 350	-25 836
- Primes acquises non émises RC Général	51 448	49 494	1 954
- Primes acquises non émises Assistance		0	0
- Primes acquises non émises GPE MAL	863 106	747 433	115 673
- Primes acquises non émises Acc CORP	99 220	108 245	-9 025
- Primes acquises non émises Vie	135 294	163 041	-27 747
<u>Total</u>	<u>1 180 059</u>	<u>1 118 475</u>	<u>61 585</u>

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	4 799 828	4 592 356	207 472
- Créances affaires directes en cours	7 544 453	8 357 196	-812 743
- Créances courtiers d'assurances en cours	6 866 894	8 093 674	-1 226 780
- Provisions pour créances douteuses (*)	-9 003 529	-8 992 027	-11 502
<u>Total</u>	<u>10 207 645</u>	<u>12 051 199</u>	<u>-1 843 554</u>

(*) Au 31/12/2020 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 9 003 529 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les courtiers	20%	100%

	Exercice 2020	Exercice 2019 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2020 ce poste totalise un montant total net de 2 136 577 DT contre 1 653 239 DT au 31/12/2019 soit une augmentation de 483 338 DT.

Au 31/12/2020 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 898 493 DT calculées comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2020 un montant net de 3 313 606 DT contre 6 845 157 DT au 31/12/2019 soit une diminution de 3 531 551 DT.

Au 31/12/2020 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 979 328 DT calculée comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2020	Montant Net au 31/12/2019	Variation
- personnel	65 848	0	65 848
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 478 486	638 649	2 839 837
Total	3 544 334	638 649	2 905 685

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2020 de 9 462 131 DT contre 7 932 839 DT au 31/12/2019.

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Comptes courants bancaires	4 357 856	4 689 448	-331 592
- Caisse	3 376	1 130	2 247
- Valeurs à l'encaissement	3 532 491	2 265 912	1 266 578
- Caisse du trésor public	1 568 408	976 350	592 059
Total	9 462 131	7 932 839	1 529 291

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2020, le solde est de 2 022 496 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- FAR Auto	413 388	261 332	152 055
- FAR Transports	14 107	18 406	-4 299
- FAR Incendie	1 222 949	1 321 831	-98 882
- FAR R. Divers	12 971	14 835	-1 864
- FAR RCG	237 325	277 700	-40 375
- FAR Construction	110 472	107 453	3 019
- FAR Maladie	191	0	191
- FAR Acc Corporel	11 093	7 661	3 432
- FAR Vie	0	0	0
Total	2 022 496	2 009 218	13 278

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 712 876 DT au 31/12/2020 contre 662 742 DT au 31/12/2019.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent au 31/12/2020 un montant net de 6 466 844 DT contre 4 519 014 DT au 31/12/2019.

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Intérêts courus non échus	8 793 973	9 108 049	-314 076
- Intérêts sur pension livrée	-2 223 662	-2 666 206	442 544

- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	-103 467	-1 922 830	1 819 363
Total	6 466 844	4 519 014	1 947 831

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2020, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2018 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2019 avant affectation	22 000 000	2 087 680	4 800 000	0	0	12 000 000	109 160	0	44 661	11 603 673	52 645 174
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-370 897				-370 897
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéficiaires non réparties											0
- Réserves Légales		112 320								-112 320	0
- Réserve pour réinvestissement						5 000 000				-5 000 000	0
- Dividendes										-5 280 000	-5 280 000
- Fonds Social							500 000			-500 000	0
- Résultats reportés									711 353	-711 353	0
- Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2020										16 163 013	16 163 013
Solde au 31 12 2020 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	17 000 000	238 263	0	756 013	16 163 013	63 157 289

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 69 047 810 DT au 31 décembre 2020 contre un montant de 70 856 233 DT au 31 décembre 2019, il s'agit d'opérations de pension livrée réalisées avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 364 427 930 DT contre 335 021 991 DT en 2019 soit une augmentation de 29 405 939 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 22 394 023 DT en 2020 contre 21 376 200 DT en 2019 soit une évolution de 1 017 824 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Auto	9 545 521	8 422 868	1 122 654
- Transports	605 840	688 652	-82 813

- Incendie	7 333 227	7 049 962	283 264
- Constructions	2 710 504	2 584 371	126 133
- RCG	1 501 684	1 945 613	-443 929
- R. Divers	211 035	244 989	-33 954
- G Maladie	319 668	260 996	58 672
- Acc Corporels	166 545	178 749	-12 204
Total	22 394 023	21 376 200	1 017 824

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 240 895 456 DT au 31/12/2020, contre 216 273 922 DT au 31/12/2019 soit une évolution de 24 621 534 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2020, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 15 391 348 DT contre 12 846 766 DT en 2019 soit une évolution de 2 544 582 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2020 un montant de 83 011 653 DT contre 82 316 803 DT en 2019 soit une augmentation de 694 850 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2020			Montant au 31/12/2019			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
	56 260		55 060	54 608					1 807
- Auto	496	1 200 024	472	961	1 356 487	53 252 474	1 651 536	-156 463	999
- Transports	1 030 284		1 030 284	1 005 143		1 005 143	25 141	0	25 141
- Incendie	7 937 092		7 937 092	8 553 813		8 553 813	-616 721	0	-616 721
- Constructions	958 074		958 074	1 229 224		1 229 224	-271 150	0	-271 150
- RCG	6 932 117		6 932 117	6 815 276		6 815 276	116 841	0	116 841
- R. Divers	2 873 170		2 873 170	3 159 829		3 159 829	-286 659	0	-286 659
- Assistances	9 732		9 732	522		522	9 210	0	9 210
- GPE Maladie	2 769 047		2 769 047	2 753 493		2 753 493	15 554	0	15 554
- Acc Corporels	5 441 664		5 441 664	5 547 028		5 547 028	-105 364	0	-105 364
Total	84 211 678	1 200 024	83 011 653	83 673 290	1 356 487	82 316 803	538 387	-156 463	694 850

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 1 505 404 DT contre 841 339 DT en 2019.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 230 045 DT contre 1 256 413 DT en 2019.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2020 est de 17 290 517 DT contre 16 956 059 DT en 2019. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2020 à 15 595 337 DT contre 11 606 578 DT au 31/12/2019 (dont principalement dettes envers réassureurs de 5 690 929 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2020 est de 681 216 DT contre 661 748 DT au 31/12/2019 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs et autres comptes de régularisation passif).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 58 886 534 DT contre 58 680 233 DT en 2019 soit une évolution de 206 300 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	61 913 570	62 020 504	-106 934
Variation des primes acquises non émises	-27 747	38 211	-65 959
Sous-total	61 885 823	62 058 715	-172 892
Primes cédées	-2 999 289	-3 378 482	379 193
Total	58 886 534	58 680 233	206 300

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2020 totalisent 30 161 427 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 070 746 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques vie	
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	x Produits des placements non affectés directement

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	106 635 722
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	153 629 998
- Produits des placements non affectés	11 070 746

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 19 090 681 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 33 160 464 DT contre 32 879 007 DT en 2019, soit une augmentation de 281 457 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Sinistres payés	-31 475 898	-29 902 970	-1 572 928
Part des réassureurs dans les sinistres	634 092	283 784	350 308
Variation des provisions pour sinistres	-2 544 581	-3 294 539	749 958
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	225 923	34 717	191 206
Total	-33 160 464	-32 879 007	-281 457

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 24 649 394 DT (dont une part de réassurances de -27 859 DT) contre 23 589 282 DT (dont une part de réassurances de 149 184 DT) en 2019, soit une évolution de charge de 1 060 112 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 7 203 556 DT en 2020 contre 5 528 716 DT en 2019.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est 0 DT en 2020 contre un solde négatif de 2 340 DT en 2019.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 1 538 324 DT en 2020 contre 979 264 DT en 2019.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2020 pour un montant de 150 501 DT contre 273 826 DT en 2019.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 817 614 DT en 2020, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 436 290 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de placements	436 290	381 324	817 614

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2020 à 47 883 910 DT contre 44 326 424 DT en 2019, soit une évolution de 3 557 487 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	65 790 214	59 678 816	6 111 398
Variation des primes émises non acquises	89 332	58 026	31 306
Primes à annuler	-18 630	3 539	-22 169
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 017 824	-355 991	-661 832
Sous-total 1	64 843 092	59 384 389	5 458 703
Primes cédées	-17 094 383	-14 965 857	-2 128 526
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	135 202	-92 108	227 310
Total	47 883 910	44 326 424	3 557 487

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2020 totalisent 30 161 427 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 070 746 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)

Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	106 635 722
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	153 629 998
- Reliquat des produits des placements non affectés	11 070 746

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 7 659 381DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 32 801 259 DT pour l'exercice 2020 contre 30 653 842 DT au titre de l'exercice 2019, soit une évolution de 2 147 417 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Sinistres payés	-36 494 047	-39 874 445	3 380 398
Part des réassureurs dans les sinistres	3 327 779	9 010 534	-5 682 755
Variation des provisions pour sinistres	-694 850	94 170	-789 020
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	1 059 859	115 900	943 960
Total	<u>-32 801 259</u>	<u>-30 653 842</u>	<u>-2 147 417</u>

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Provisions pour risques en cours ACC. Corporels	0	-110 548	110 548
Total	<u>0</u>	<u>-110 548</u>	<u>110 548</u>

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 12 225 348 DT en 2020 contre 12 525 161 DT en 2019.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 6 191 DT en 2020 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 19 468 DT) contre une variation négative de 149 715 DT en 2019.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 6 483 193 DT en 2020 contre 8 135 055 DT en 2019.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2020 pour un montant de 3 270 902 DT contre 3 080 346 DT en 2019.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 402 849 DT contre 358 892 DT au 31/12/2019.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2020	2019
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	7 205 110	3 688 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 242 626	13 094 481
PRNT1	Produits des placements	11 070 746	10 650 427
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 381 324	- 1 789 863
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 7 659 381	- 7 658 875
PRNT2	Autres produits non techniques	87 308	612 448
CHNT3	Autres charges non techniques	- 3 053 615	- 866 352
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		19 511 470	17 731 024
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 2 647 719	- 5 643 613
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 2 647 719	- 5 643 613
CHNT5	Contribution de solidarité sociale de 3%	- 226 947	- 483 738
CHNT5	Contribution conjoncturelle 2% sur 2020 et 2019	- 473 790	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>16 163 013</u>	<u>11 603 673</u>

Le poste CHNT3 Autres charges non techniques présente un solde de 3 053 615 dinars au 31/12/2020 contre 866 352 dinars au 31/12/2019 : il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 538 097 dinars et de la charge de la retenue à la source libératoire pour 2 515 518 dinars.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2020
Résultat Comptable		19 188 977
Réintégrations 1 : Charges fiscales		2 838 010
Contribution conjoncturelle 2% sur 2019		322 492
Retenue à la source libératoire 20%		1 758 794
Retenue à la source libératoire 35%		756 724
Total 1		22 026 988
Réintégrations 2 : Autres charges		786 990
Déductions		11 249 067
Dividendes	-	293 027
Produit Financier Brut soumis à R/S Libératoire de 35%	-	2 162 068
Intérêts courus non échues Brut soumis à R/S Libératoire de 20%	-	8 793 972
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		11 564 911
Réinvestissement Exonéré		4 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		7 564 911
Contribution de solidarité sociale 3%	-	226 947
Contribution conjoncturelle 2%	-	151 298
Impôt sur les sociétés	-	2 647 719
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>16 163 013</i>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 4 358 915 dinars contre 4 690 574 dinars au 31/12/2019, soit une variation négative de 331 659 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +4 917 818 dinars en 2020 contre +5 211 653 dinars en 2019.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -5 298 788 dinars en 2020 contre -3 919 980 dinars en 2019.

- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +49 312 dinars en 2020 contre de +42 649 dinars en 2019.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2020	2019
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2020

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transfers	À la clôture:	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		À la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-								-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 373 810		- 140 003	2 513 813	1 918 106		232 113				2 150 219	-	363 594
1.3 Fonds de commerce	-			-							-	-	-
1.4 Acomptes versés	202 229	35 001	140 003	97 227	-		-				-	-	97 227
	2 576 039	35 001	-	2 611 040	1 918 106	-	232 113	-	-	-	2 150 219	-	460 821
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 594 399	376 058	-	1 970 457	1 076 134		175 587				1 251 721	-	718 736
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 154 752	309 567	-	3 464 318	2 355 583		450 939				2 806 522	-	657 796
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-				-	-	-
	4 749 151	685 625	-	5 434 776	3 431 717	-	626 526	-	-	-	4 058 243	-	1 376 532
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 058 769	-	-	12 058 769	61 825	-	16 027	-			77 853	-	11 980 916
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	415 517 642	1 354 432 289	1 314 840 101	455 109 830	-	2 099 059	-	40 698	-	-	-	2 139 757	452 970 073
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	18 392 773	9 758 363	4 953 040	23 198 097		2 099 059		40 698			-	2 139 757	21 058 340
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	275 774 326	86 581 733	64 099 273	298 256 786							-	-	298 256 786
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-							-	-	-
3.4.4 Autres prêts	350 543	142 193	287 789	204 947							-	-	204 947
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	121 000 000	1 257 950 000	1 245 500 000	133 450 000							-	-	133 450 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-							-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	573 095	571 960	549 747	595 308							-	-	595 308
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-							-	-	-
	428 149 506	1 355 004 249	1 315 389 848	467 763 906	61 825	2 099 059	16 027	40 698	-	-	77 853	2 139 757	465 546 297
TOTAL:	435 474 697	1 355 724 874	1 315 389 848	475 809 722	5 411 649	2 099 059	874 666	40 698	-	-	6 286 315	2 139 757	467 383 651

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 058 769	11 980 916	11 980 916	-77 852
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	23 198 097	21 058 340	21 058 340	-2 139 757
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	298 256 786	298 256 786	298 256 786	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	204 947	204 947	204 947	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	64 402 190	64 402 190	64 402 190	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	595 308	595 308	595 308	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<u>398 716 097</u>	<u>396 498 488</u>	<u>396 498 488</u>	<u>-2 217 609</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	395 749 272	395 749 272	395 749 272	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 058 582	10 058 582	10 058 582	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire:	Exercice de survenance		
	2 016	2 017	2 018
Inventaire 2018			
Règlements cumulés	22 797 451	20 668 546	19 110 127
Provisions pour sinistres	10 195 192	14 577 951	25 330 436
Total charges des sinistres	32 992 643	35 246 497	44 440 563
Primes acquises	48 808 314	53 907 977	53 616 351
% sinistres / primes acquises	68%	65%	83%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance			
	2 016	2 017	2 018	2 019
Inventaire 2019				
Règlements cumulés	24 237 425	22 726 517	27 859 790	21 215 447
Provisions pour sinistres	6 770 175	8 841 898	13 131 814	25 456 126
Total charges des sinistres	31 007 600	31 568 415	40 991 604	46 671 573
Primes acquises	48 808 314	53 907 977	53 616 351	59 384 389
% sinistres / primes acquises	64%	59%	76%	79%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	25 698 014	23 499 656	30 104 230	29 620 332	18 670 665
Provisions pour sinistres	5 098 650	7 358 945	9 700 184	15 499 280	19 170 817
Total charges des sinistres	30 796 664	30 858 601	39 804 414	45 119 612	37 841 482
Primes acquises	48 808 314	53 907 977	53 616 351	59 384 389	64 843 092
% sinistres / primes acquises	63%	57%	74%	76%	58%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	555 574	2 063 219	2 618 793	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	11 322 070	16 220 564	27 542 634	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	11 877 644	18 283 783	30 161 427	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-703 328	-15 568	-718 896	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)	-34 527	-64 191	-98 718	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-737 855	-79 759	-817 614	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	21 202 253	40 683 570	61 885 823
Charges de prestations	-6 568 470	-27 452 010	-34 020 479
Charges de provisions d'assurance vie	-5 467 468	-19 818 132	-25 285 600
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	9 166 316	-6 586 571	2 579 744
Frais d'acquisition	-4 263 874	-2 939 682	-7 203 556
Autres charges de gestion nettes	-514 155	-1 024 169	-1 538 324
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-4 778 029	-3 963 852	-8 741 880
Produits nets de placements	6 378 190	12 712 490	19 090 681
Charges de placements	-94 729	-341 561	-436 290
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	6 283 461	12 370 929	18 654 391
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 999 289	0	-2 999 289
Part des réassureurs dans les charges de prestations	860 015	0	860 015
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-27 859	0	-27 859
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 795 374	0	1 795 374
Commissions reçues des réassureurs	150 501	0	150 501
Intérêt	-28 370	0	-28 370
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-249 628	0	-249 628
Résultat technique	10 422 120	1 820 506	12 242 626
Informations complémentaires			
Montant des rachats		23 989 392	23 989 392
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	102 343 094	155 449 114	257 792 208
Provisions techniques brutes à l'ouverture	95 474 210	134 487 817	229 962 027
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	24 708 338	2 363 873	11 765 416	1 121 075	2 930 484	1 823 538	2 979 980	15 472 561	1 677 826	64 843 092
Primes émises	25 830 992	2 281 061	12 048 680	1 247 208	2 486 555	1 789 585	2 979 980	15 531 234	1 665 622	65 860 915
Variation des primes non acquises	-1 122 654	82 813	-283 264	-126 133	443 929	33 954	0	-58 672	12 204	-1 017 824
Charges de prestation	-17 127 648	-186 707	-2 453 100	51 201	-1 028 306	-1 374 336	-14 281	-13 761 207	-1 157 597	-37 051 982
Prestations et frais payés	-15 319 649	-131 159	-3 057 761	-219 949	-911 466	-1 616 222	-5 071	-13 859 261	-1 373 509	-36 494 047
Charges de provisions pour prestations diverses	-1 807 999	-55 548	604 661	271 150	-116 841	241 886	-9 210	98 053	215 912	-557 935
Solde de souscription	7 580 690	2 177 166	9 312 316	1 172 276	1 902 178	449 203	2 965 699	1 711 354	520 229	27 791 110
Frais d'acquisition	-4 598 606	-804 028	-2 737 195	-266 322	-733 594	-326 099	-771 159	-1 723 045	-252 023	-12 212 071
Autres charges de gestion nettes	-3 419 247	-330 523	-548 309	-57 718	-254 074	-160 396	-70 635	-1 431 492	-210 799	-6 483 193
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 017 854	-1 134 551	-3 285 504	-324 040	-987 668	-486 495	-841 794	-3 154 536	-462 823	-18 695 264
Produits nets de placements	4 733 255	139 825	1 125 591	278 588	613 561	243 792	706	264 748	408 660	7 808 727
Solde financier	4 733 255	139 825	1 125 591	278 588	613 561	243 792	706	264 748	408 660	7 808 727
Part des réassureurs dans les primes acquises	-980 981	-1 733 367	-8 902 025	-672 492	-837 967	-889 394	-2 181 623	-688 949	-72 383	-16 959 181
Part des réassureurs dans les prestations payées	181 552	115 650	2 205 446	170 158	1 955	389 554	4 852	190 925	67 689	3 327 779
Part des réassureurs dans les charges de provisions	678 330	39 727	-395 882	-263 269	43 874	629 892	8 772	4 996	313 421	1 059 859
Part des réassureurs dans les PB	0	17 506	6 114	0	0	-125	0	0	0	23 495
Commissions reçues des réassureurs	0	369 396	1 806 482	167 456	36 170	241 469	630 461	0	0	3 251 433
Intérêts servies	-168 897	-16 451	-82 282	-43 330	-39 016	-14 711	0	0	-38 163	-402 849
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-289 997	-1 207 540	-5 362 147	-641 478	-794 985	356 686	-1 537 538	-493 029	270 564	-9 699 463
Résultat technique	4 006 095	-25 099	1 790 257	485 345	733 086	563 185	587 074	-1 671 463	736 630	7 205 110

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	934 705	852 889	1 324 802	1 682 023	1 922 921
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 49 908	- 426	245 423	617 701	1 168 539
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	95 727 758	132 766 538	174 242 992	204 404 689	228 584 689
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	61 885 823	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-34 020 479	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-25 285 600	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	2 579 744	
Frais d'acquisition	-7 203 556	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-1 538 324	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-8 741 880	
Produits nets de placements	19 090 681	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-436 290	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	18 654 391	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 999 289	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	860 015	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-27 859	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 795 374	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	150 501	CHV44 2°colonne
Intérêt	-28 370	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-249 628	
Résultat technique	12 242 626	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	23 989 392	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	257 792 208	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	229 962 027	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	64 843 092	
Primes émises	65 860 915	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 017 824	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-37 051 982	
Prestations et frais payés	-36 494 047	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-557 935	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	27 791 110	
Frais d'acquisition	-12 212 071	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-6 483 193	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-18 695 264	
Produits nets de placements	7 808 727	PRNT3 1°colonne
Solde financier	7 808 727	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-16 959 181	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 327 779	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 059 859	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	23 495	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	3 251 433	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-402 849	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-9 699 463	
Résultat technique	7 205 110	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	22 394 023
Provisions pour primes non acquises ouverture	21 376 200
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	83 011 653
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	82 316 803
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 230 045
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 256 413
Autres provisions techniques clôture	0
Autres provisions techniques ouverture	110 548
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 08 Avril 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, et font ressortir des capitaux propres positifs de 63 157 289 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 163 013 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 08 Avril 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les

états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 Avril 2021

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie
Mme Kalthoum BOUGUERRA
Associée

FINOR
M. Walid BEN SALAH
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 16 034 DT en 2020.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2020.

2. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2020 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, votre conseil d'administration du 24 décembre 2020 a autorisé les opérations suivantes :

- o Une opération de pension livrée réalisée le 15/12/2020 pour un montant de 29 692 486 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (32 245 bons) pour des périodes de 290 et 300 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - o Une opération de pension livrée réalisée le 21/12/2020 pour un montant de 10 661 381 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataire pour des périodes de 70, 150, et 200 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - o Une opération de pension livrée réalisée le 24/12/2020 pour un montant de 5 821 111 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 90,160 et 200 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - o Une opération de pension livrée réalisée le 25/12/2020 pour un montant de 10 122 157 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 70, 110 et 200 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - o Une opération de pension livrée réalisée le 28/12/2020 pour un montant de 3 435 873 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 60, 150 et 170 jours à un taux négocié de 5.30%.
 - o Une opération de pension livrée réalisée le 30/12/2020 pour un montant de 9 314 801 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (8 957 bons) pour une période de 120 jours à un taux négocié de 5.30%.
3. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie digitale d'Assurances BIAT et la définition des modalités de sa mise en place.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 270 000 DT en hors taxes.

Cette convention a été conclue pour une période de 11 mois et 2 semaines, prenant effet à partir du 1^{er} février 2020

En 2020, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 192 781 DT toutes taxes comprises.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2020.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2020 :

1. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 63 965 DT en 2020.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

2. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 777 DT en 2020.

3. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 702 DT en 2020.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu trois contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à Sakiet Ezzit d'une superficie de 80 m² pour un loyer annuel hors taxes de 11 520 DT.
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2020, est de 40 635 DT.

5. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1^{er} Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2020, est de 12 295 DT.

6. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 1 449 DT en 2020.

7. En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 702 DT en 2020.

8. En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 640 DT en 2020.

9. En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 777 DT en 2020.

10. En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 18 209 DT en 2020.

11. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1^{er} Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2020, se sont élevés à 32 575 DT hors TVA.

12. Assurances BIAT a supporté, en 2020, un montant de 606 394 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunérations du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 11 Mai 2018 a renouvelé le mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16,5 mois ;
- Une prime de fin d'année fixée en fonction des résultats de la société ;

Votre conseil d'administration réuni en date du 08 Avril 2020 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 100 000 DT au titre de l'exercice 2019 servie en 2020.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 300 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

En 2020, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 384 510 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 19 545 DT.

II-2 : Rémunérations du Directeur Général Adjoint

Votre conseil d'administration réuni en date du 30 Janvier 2020 a nommé un Directeur Général Adjoint et a confié au comité de nomination et de rémunération la fixation de ses émoluments et avantages.

Votre conseil d'administration réuni en date du 24 Décembre 2020 a décidé de ne pas octroyer d'émoluments ou avantages au Directeur Général Adjoint.

II-3 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 Octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1^{er} Juin 2015 au 31 Décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé par les parties en date du 06 Janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Janvier 2017 au 30 Juin 2018. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

Un deuxième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 22 Juin 2018. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2021. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 264 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société, au titre de 2020, est de 96 283 DT.

II-3 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2020 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2020 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2019, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2020, est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 12 Avril 2021

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie

Mme Kalthoum BOUGUERRA

Associée

FINOR

M. Walid BEN SALAH

Associé